

LE GUIDE DE LA RECHERCHE EN ORTHOPHONIE 2012-2013 - EDITE PAR LA FNEO



LE GUIDE DE LA RECHERCHE



2012-2013

Préambule

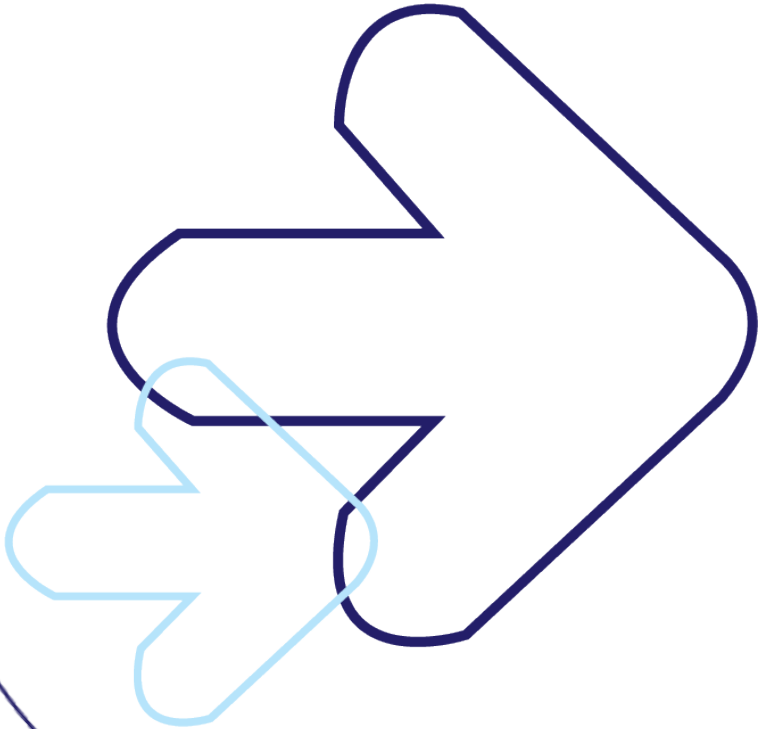
L'orthophoniste, de par sa formation, doit pouvoir continuer son approche de la recherche, et s'ouvrir à cette pratique. En effet, comme indiqué dans l'arrêté régissant l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophonie, les futurs orthophonistes sont amenés à effectuer un mémoire de recherche. Cette démarche permet de développer l'observation des patients et de leurs habilités communicationnelles et langagières, de constater des déficits ainsi que des compétences préservées, et enfin d'émettre des hypothèses qui fonderont les axes de rééducation. L'orthophoniste peut alors expérimenter ces axes à l'aide d'outils de rééducation puis en analyser les résultats. Observer, constater, émettre des hypothèses, expérimenter, analyser afin de faire avancer les connaissances déjà existantes, voilà une liste qui peut évoquer un travail de recherche.

Mais d'ailleurs, qu'est-ce qu'un "chercheur" ? Qu'est-ce que la recherche plus précisément que "s'efforcer de trouver, de découvrir" selon le petit Larousse?

Nous verrons aussi, grâce à ce guide, comment devenir chercheur, afin de donner suite à l'aperçu que nous pouvons avoir, en tant qu'étudiants, via notre mémoire de recherche. Nous verrons enfin comment recherche et orthophonie peuvent s'articuler.



QU'EST-CE-QUE LA RECHERCHE ?



LE GUIDE DE LA RECHERCHE

Faire de la recherche, c'est recueillir des données, les traiter, les analyser, amener par leur traitement, ce qui conduira à la construction d'un projet qu'il faudra mener à terme.

Mais c'est aussi construire un projet en partenariat avec différents acteurs qu'ils soient économiques, sociaux, scientifiques...

Nous distinguons deux types de recherche :

- la recherche clinique (ou appliquée)
- la recherche fondamentale.

1. La Recherche fondamentale

Elle constitue les connaissances théoriques et scientifiques d'une discipline qui seront les prérequis, indispensables à la recherche clinique.

Par exemple, la recherche fondamentale en médecine vise à mieux comprendre le corps humain et ses pathologies, grâce aux recherches en biologie, histologie, anatomie...

2. La Recherche appliquée (dont fait partie la recherche clinique)

Elle se base sur les apports de la recherche fondamentale pour en discerner les différentes applications possibles. Elle a pour objectif de prouver ou infirmer l'efficacité de nouvelles techniques ou traitements à l'aide des avancées théoriques permises par la

recherche fondamentale.

En santé, elle correspondra à la recherche clinique. Le niveau intermédiaire sera la recherche pré-clinique, qui concerne la recherche effectuée sur des modèles biologiques ou animaux.

Etre chercheur, à quel endroit ?

La plupart du temps, elle se pratique en laboratoire. Dans l'idéal, chercheurs, techniciens et administratifs travaillent en collaboration autour d'un projet de recherche, en partageant leurs ressources et moyens au sein du laboratoire de recherche.

La recherche peut aussi être effectuée hors de ce cadre, plus précisément pour les disciplines telles que :

- les sciences humaines, ou encore la philosophie, qui ne nécessitent pas spécialement de laboratoires pour les travaux de recherche ;
- l'histoire, dont les chercheurs occuperont plus souvent les centres d'archives par exemple ;
- l'archéologie, où le travail s'effectuera sur le chantier de fouille ;
- l'astronomie dans les observatoires ;
- etc...

Au-delà du lieu matériel, nous dissocions la recherche effectuée dans des structures publiques de la recherche

effectuée dans des structures privées.

3. Recherche publique

La recherche publique est réalisée, en France, au sein de 83 universités (*et 21 Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur- PRES*), dans plus d'une centaine de grandes écoles et d'établissements d'enseignement supérieur, ainsi que dans des organismes de recherche.

Ces organismes peuvent être généralistes et multidisciplinaires (exemple : le CNRS) ou spécialisés (exemple : l'INSERM).

Nous pouvons aussi noter quelques fondations et instituts particuliers qui font également partie de la recherche publique, comme la Fondation Pasteur ou encore l'Institut Curie.

Elle est sous la tutelle :

1. Du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)
2. Des organismes de recherche publics :
 - Des Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dont les personnels ont le statut de fonctionnaire. Nous pouvons nommer à ce titre quelques exemples comme le CNRS pour la science fondamentale et l'approche multidisciplinaire, l'INSERM pour la santé, l'INRA

pour l'agronomie...

- Des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont les personnels ont le statut de salarié de droit privé, comme le CEA pour l'atome ou le CNES pour l'espace.
3. Des universités.

Comment s'organisent ces différentes structures ?

La recherche universitaire comprend toute recherche conduite dans les établissements d'enseignement supérieur, et englobe donc : universités, écoles normales supérieures, universités françaises à l'étranger, grands établissements, certaines écoles d'ingénieurs... Elle s'effectue au sein des Unités de Formation et de Recherche (UFR), qui associent des départements de formation et des laboratoires de recherche autour d'un champ disciplinaire.

Ces unités dépendent du CA (Conseil d'Administration) de l'université, qui les oriente et vote leur budget sur avis du CS (Conseil Scientifique) de l'université. Dans ces conseils, des élus siègent afin de représenter les étudiants, et défendre leurs intérêts et droits.

Un laboratoire axé sur une discipline donnée aura plusieurs partenaires. Par exemple un laboratoire pourra être associé à l'université et l'INSERM.

Les laboratoires universitaires sont dits Unités Mixtes de Recherche (UMR)

lorsqu'ils sont sous la tutelle d'au moins deux EPST.

A contrario, ils sont dits Unités Propres de Recherche (UPR) lorsqu'ils ne dépendent que d'un EPST.

Notons qu'il existe aussi des Instituts Fédératifs de Recherche (IFR), correspondant à un regroupement de laboratoires d'un même domaine qui mutualisent ainsi leurs moyens.

Il existe également des Fédérations de REcherche (FRE). Une fédération de recherche est un regroupement de laboratoires de même département qui travaillent autour d'une thématique commune.

Quelques chiffres

- 21 : nombre de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES).
- 39 : nombre de fondations universitaires et partenariales

4. Recherche privée

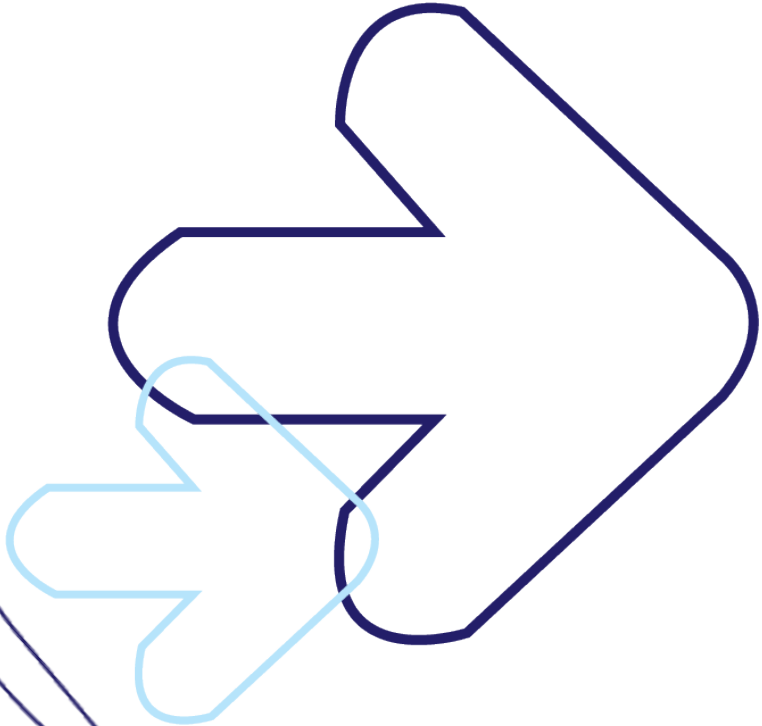
Elle est effectuée au sein des entreprises privées dont les principaux domaines sont l'automobile, l'électronique, la pharmaceutique et l'informatique. Les chercheurs sont alors salariés dans les entreprises privées.

Quelques chiffres : (pour les années 2009 et 2010)

- 388 300 : nombre total de personnes travaillant dans le secteur de la recherche dont 229 100 chercheurs en France.
- 99 300 : nombre de chercheurs dans le public.
- 129 800 : nombre de chercheurs dans les entreprises.
- 8,2 : nombre de chercheurs pour mille actifs en France en 2008.
- 27% de femmes parmi les chercheurs (20% dans la recherche privée et 35% dans la recherche publique).



QU'EST-CE QU'UN CHERCHEUR ?



Dresser un constat, se questionner, faire des hypothèses, expérimenter, analyser puis réajuster les expérimentations, tel est le quotidien du chercheur.

Comment devient-on chercheur ?

1. Le master de Recherche

Pour y rentrer, il faut avoir une licence.

Durant ses deux années de Master, l'étudiant doit effectuer un stage d'initiation à la recherche en laboratoire, ce qui le conduira au doctorat.

2. Le Doctorat

La suite logique d'un master de Recherche est un Doctorat, qui s'effectue, par l'élaboration d'une thèse, dans l'une des 290 écoles doctorales en France.

Cependant, l'entrée en école doctorale se fait sous condition. En effet, la thèse est un projet à long terme qui doit être mûrement réfléchi.

Il faut :

- avoir un master (ou être titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) pour les étudiants diplômés avant 2005)
- avoir un directeur de thèse, qu'il faut avoir trouvé au minimum dès le Master 2,
- avoir trouvé un laboratoire d'accueil

dans lequel travailler,

- avoir obtenu une bourse (souvent en accord avec certains organismes de recherche, comme l'INSERM par exemple, qui financent les doctorants, généralement via des Contrats à Durée Déterminée de 3 ans).

La thèse

Elle dure environ trois ou quatre ans, durant lesquels les travaux pourront être effectués individuellement ou collectivement, sous la direction du directeur de thèse.

Elle est finalisée et validée par un manuscrit, qui sera examiné par au moins deux rapporteurs désignés par le chef d'établissement. Le doctorant devra ensuite faire une soutenance publique, avant d'obtenir son diplôme de Docteur, décerné par l'université.

Certaines thèses donnent lieu à une ou plusieurs publications, ce qui est signe de qualité.

Zoom sur:

Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE)

Les CIFRE sont l'association d'une entreprise, d'un laboratoire de recherche et d'un doctorant autour d'un projet de recherche. L'entreprise reçoit une subvention forfaitaire annuelle, et verse à l'étudiant un salaire, suite à la signature d'un contrat de travail (CDD ou CDI), entre le doctorant et l'entreprise.

Cette bourse peut être obtenue

après demande auprès de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT).

Pour en savoir plus :

<http://www.anrt.asso.fr>

3. Le Contrat doctoral

Aujourd'hui, le Contrat doctoral remplace les allocations recherche (bourses de thèse) et le monitorat pour les étudiants préparant un doctorat. Il est d'une durée de 3 ans (exceptionnellement 4 si les travaux de recherche le justifient).

Il permet aux doctorants de disposer d'un réel contrat de travail (proposé par le directeur de l'école doctorale suivant les avis des directeurs de thèse et de l'équipe de recherche), qui permet une véritable reconnaissance du doctorat comme expérience professionnelle. De plus, grâce à ce contrat, l'étudiant peut bénéficier de toutes les garanties sociales offertes par un contrat de travail : indemnités de fin de contrat, rémunération minimale, cotisation pour la retraite, période d'essai en début de contrat, etc.

Les activités du doctorant contractuel peuvent être exclusivement des activités de recherche liées à la préparation du doctorat, mais elles peuvent être aussi parfois associées à des activités d'enseignement, de valorisation de la recherche ou encore de mission d'expertise (au sein d'entreprises par

exemple).

4. Les « Postdoc »

Pour obtenir plus aisément un poste dans la recherche, ce qui s'avère difficile, il faut parfois effectuer un (ou plusieurs) emploi postdoctoral (ou postdoc). Il constitue la suite d'une thèse, et permet à l'étudiant de faire de nouvelles publications, tout en travaillant avec davantage d'autonomie. De même que pour la thèse, il lui faudra trouver des financements pour ses travaux.

Un contrat postdoctoral peut être d'une durée de 12, 18 ou 24 mois, durant lesquels le postdoc est généralement à l'étranger, favorisant ainsi la mobilité du jeune chercheur. Ses employeurs sont les Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Obtenir un poste de chercheur ...

Pour cela, il faut avoir une thèse, éventuellement avoir fait un ou plusieurs postdoc, et avoir à son actif des publications solides et nombreuses. Mais, comme ailleurs, il faut également passer le concours de recrutement.

...à l'université

Avec un doctorat, il est possible de devenir maître de conférences, dont

la principale évolution sera Professeur. L'un et l'autre ont le statut d'enseignant-chercheur.

Recrutement

Pour obtenir un poste de Maître de conférences ou de Professeur au sein d'une université, il faut obligatoirement obtenir la qualification aux fonctions de maître de conférences et/ou aux fonctions de professeur des universités, ainsi que réussir les concours de recrutement ouverts dans chaque établissement d'enseignement supérieur (université, instituts, écoles) aux candidats préalablement qualifiés.

Devenir Maître de Conférences

Les maîtres de conférences ont pour rôle d'assurer le développement de leurs recherches, ainsi que de transmettre leurs connaissances, entre autres aux étudiants.

Obtenir une qualification

Le candidat doit effectuer sa demande de qualification aux fonctions de maître de conférences (*il faudra faire suivre la même procédure pour être Professeur des Universités*) qui est la première étape d'accès à ce poste.

Le candidat doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent ;
- justifier de 3 années d'activité professionnelle effective au cours des six années précédentes à l'exclusion des activités d'enseignant ou de chercheur ;
- être enseignant associé à temps plein ;
- être détaché dans le corps des maîtres de conférences ;
- appartenir au corps de chargé de recherche ou à un corps de chercheur.

Il doit alors soumettre sa candidature au Conseil National des Universités (CNU). Le bureau de la section (discipline) concernée du CNU lui désignera alors deux rapporteurs, à qui il devra transmettre son dossier scientifique.

Ensuite, les candidats retenus sont convoqués pour une audition et reçoivent ou non leur qualification.

Devenir Professeur des Universités

Comme pour les Maîtres de conférences, les candidats au poste de professeur, doivent au préalable être inscrits sur les listes de qualifications aux fonctions de professeur des universités.

Ils doivent répondre à au moins une de

ces conditions :

- être titulaire de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) ou d'un diplôme équivalent
- justifier de 5 années d'activité professionnelle effective au cours des 8 années précédentes, à l'exclusion des activités d'enseignant ou de chercheur,
- être enseignant associé à temps plein,
- être détaché dans le corps des professeurs des universités,
- appartenir au corps de directeurs de recherche ou à un corps de chercheur.

De la même manière que pour les Maîtres de conférence, les candidats devront constituer un dossier à remettre aux deux rapporteurs.

Les candidats reçus seront aussi convoqués pour une audition.

Il faut également passer par la voie des concours de recrutement ouverts par emploi dans chaque établissement public d'enseignement supérieur et de recherche (université, institut, école).

Le CNU donne son avis (favorable ou défavorable) sur le recrutement du candidat, et cet avis sera ensuite envoyé au ministre.

Éventuellement, une demande de qualification peut être effectuée auprès de plusieurs sections du CNU.

Une fois acquise, la durée de validité de la qualification est de 4 ans.

Le site GALAXIE du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est un portail dédié à la qualification (on y dépose sa candidature) et au recrutement (les demandes d'emplois y sont publiées) en qualité de maître de conférences ou de professeur des universités.

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

Zoom sur:

L'Habilitation à Diriger des Recherches

C'est le plus haut des diplômes français, et il permet de postuler à un poste de professeur des universités, d'être directeur de thèse ou choisi comme rapporteur de thèse.

L'habilitation à diriger des recherches sanctionne le haut niveau scientifique du candidat, le caractère original de sa démarche scientifique dans un domaine de la science, la maîtrise d'une stratégie de recherche, ainsi que son aptitude à encadrer des jeunes chercheurs.

Elle est délivrée par l'université ou par les établissements d'enseignement supérieur publics.

Le candidat doit posséder un Doctorat (ou justifier d'un niveau équivalent) et doit constituer un dossier qui comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés, soit un dossier de travaux, accompagnés d'une synthèse de son activité scientifique permettant de faire apparaître son expérience dans l'animation d'une recherche.

Une fois l'autorisation obtenue, le candidat peut faire la présentation orale

de son dossier face à un jury constitué par le président d'université.

Quelques chiffres : (pour 2009 et 2010)

- 66 500 : nombre d'étudiants inscrits en doctorat.
- 11 400 : nombre de docteurs diplômés chaque année.

Les différents « types » de chercheurs

Est considéré comme chercheur toute personne qui contribue à l'avancement des connaissances scientifiques, et non uniquement les personnes qui ont le statut de chercheur.

Plus spécifiquement nous comptons :

1. Les étudiants

- Dès le Master, les étudiants sont considérés comme chercheurs de par leurs travaux de mémoire et stages pouvant être effectués en laboratoire.
- Les doctorants sont de véritables chercheurs en formation et contribuent aux avancées des travaux au sein des laboratoires de recherche.

2. Les chercheurs permanents

Ils bénéficient du statut de la fonction publique.

- Ce sont les chercheurs qui effectuent leurs travaux de recherche au sein des Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST).

Il n'est pas rare de les voir intervenir dans la formation doctorale en tant qu'enseignant ou encadrant des stages. Sur concours, ils peuvent être nommés par le directeur général de l'EPST dans lequel ils ont été recrutés, en tant que :

- Chargés de recherche : ils ont pour mission de participer à la formation initiale et continue, et de veiller au bon accomplissement des missions de recherche.

- Directeurs de recherches : ils doivent concevoir, animer ou coordonner les activités de recherche ou de valorisation de la recherche.

- Enseignants-chercheurs à l'université :

Maîtres de conférence ou professeurs des universités, ils ont pour mission d'assurer le développement et la valorisation de la recherche, ainsi que de transmettre aux étudiants leurs connaissances scientifiques.

Pour cela, ils doivent :

- assurer l'orientation des étudiants et l'encadrement des doctorants ;

- assurer leurs travaux de recherche dans les laboratoires universitaires (le plus souvent associés aux grands organismes de recherche tels que le

CNRS) ;

- effectuer 192h de Travaux Dirigés (TD) au sein de l'université.

3. Les chercheurs dits « précaires »

Ce sont les chercheurs qui sont souvent en situation de transition :

- Les ATER : Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche. Ce statut permet de préparer sa thèse, ou de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement supérieur, tout en enseignant. Un enseignement de 128 heures de cours, ou 192 heures de TD, ou 288 heures de Travaux Pratiques (TP) par an doivent être assurés à l'université.
- Les CDD, bien qu'ils restent assez rares.

4. Les chercheurs invités

Il est possible, en tant que chercheur reconnu internationalement, d'être invité au sein d'un laboratoire de recherche pour une durée donnée maximale d'un an, grâce à certaines bourses dont dispose l'université.

Pour en savoir plus

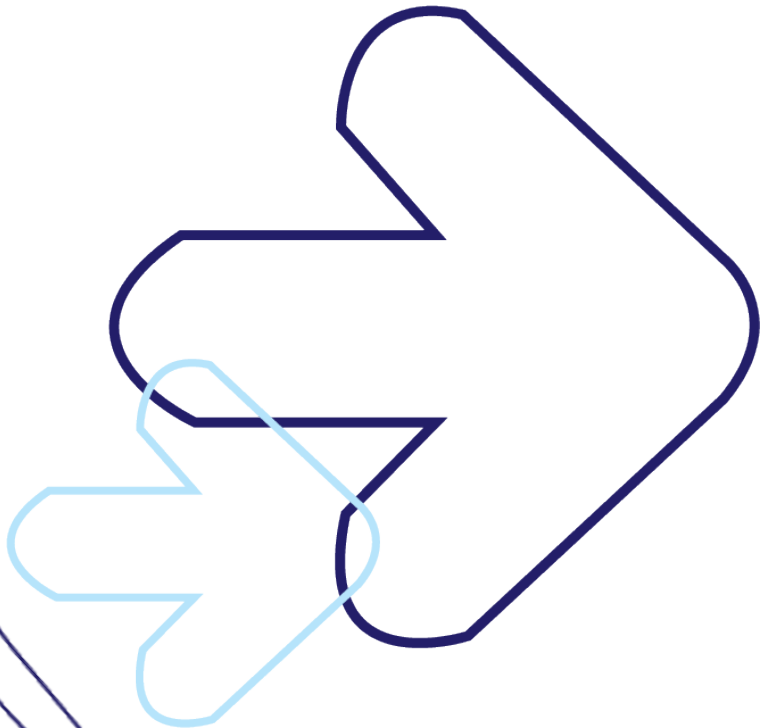
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

<http://www.cpcnu.f>

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr>



COMMENT FONCTIONNE ET S'ORGANISE LE SYSTÈME DE RECHERCHE FRANCAIS ?



Qui oriente et définit la politique de recherche ?

1. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) pilote

Le **MESR** est l'organe pilote de la recherche.

Il conçoit et élabore la politique nationale de recherche et d'innovation. Il va en définir les grandes orientations, et ainsi répartir les ressources et moyens alloués par l'État pour la recherche.

Avec l'aide des partenaires concernés, il va également mettre en œuvre des procédures d'évaluation fiables, pour s'assurer de la bonne efficacité du dispositif national de recherche et d'innovation ainsi mis en place.

2. Le Haut Conseil de la Science et de la Technologie (HCST) conseille

Le **HCST** est chargé de conseiller le gouvernement quant aux grandes problématiques d'orientation de celui-ci concernant la politique de recherche scientifique, de transfert de technologie et d'innovation. Il doit veiller à la cohérence des actions menées dans l'espace européen de la recherche.

Par exemple, il pourra être appelé

à donner son avis sur les priorités nationales en matière de recherche, sur l'organisation du système public de recherche, sur les grands investissements de recherche, sur la diffusion de la culture scientifique...

Pour en savoir plus

<http://www.hcst.fr/>

3. Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) est consultatif

Il est présidé par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi ses soixante-neuf membres, nous pouvons compter onze représentants étudiants.

Le **CNESER** est l'organe que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche va consulter avant toute prise de décision politique concernant la recherche, l'enseignement supérieur et les diplômés. Il donne un avis sur des problématiques telles que l'ouverture d'un nouveau diplôme, la création de nouveaux établissements, le budget...

Quel gage de qualité et d'évolution pour la recherche?

L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) évaluée

Afin d'aiguiller le gouvernement dans sa prise de décision, et de rendre toujours plus efficace le système de recherche (et d'enseignement supérieur), l'AERES, évalue le système en toute indépendance, et en accord avec les recommandations européennes en matière de procédures d'assurance qualité (European Standards and Guidelines). Elle en transmet les résultats aux opérateurs de recherche, aux ministères concernés, ainsi qu'aux agences de financement, et plus précisément à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). Les rapports d'évaluation sont publics et accessibles à tous.

Cette évaluation porte sur le rayonnement et la qualité scientifique, l'attractivité et l'insertion socio-économique, la stratégie et l'appréciation du projet (faisabilité du projet, cohérence...) d'une unité de recherche.

Ceci englobe l'évaluation des activités des chercheurs :

- Sur leurs travaux et publications : communications, nombre de

publications, participation à des congrès...

- Sur l'enseignement : direction de thèses, dispenses de cours...
- Sur les transferts technologiques : dépôt de brevet, création d'entreprise...

Quelques chiffres

- 6e rang mondial : place de la France en part mondiale de publications scientifiques.
- 4e rang mondial : place de la France dans le système européen de brevets.
- 712 : nombre d'unités de recherche qui ont été/seront évaluées entre 2010 et 2013
- 3 771 : nombre d'experts sollicités, dont 22,6% de femmes et 19,3% d'étrangers, pour l'évaluation des unités de recherche en 2009

Pour en savoir plus

<http://www.aeres-evaluation.fr/>

Zoom sur

L'évaluation par les pairs et comités de lecture

L'évaluation des activités de recherche d'un chercheur par ses pairs est très importante. Celle-ci s'effectue régulièrement dans le cadre de recrutement par exemple (où l'ensemble de l'activité de recherche d'un candidat est examiné et évalué par d'autres

chercheurs), ou encore avant un congrès ou une publication. Dans ce dernier cas, l'évaluation par les pairs s'effectue via des comités de lecture.

Pour un chercheur, la publication de ses travaux est très importante, puisque c'est par ce biais qu'il pourra accéder à la reconnaissance scientifique de ses pairs. C'est pourquoi les travaux seront auparavant critiqués par des experts, nommés au sein de ces comités de lecture.

Qui finance la recherche ?

1. La recherche publique

- L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) délivre les financements pour la recherche publique :

L'ANR, qui est placée sous la tutelle du MESR, a pour mission de financer et de promouvoir le développement des recherches fondamentales et appliquées. Elle est le principal financeur de la recherche publique en France. Elle doit également assurer des partenariats internationaux, intensifier les accords entre les secteurs public et privé, français ou étranger.

- Autres

Les laboratoires de recherche publics sont également financés par les crédits budgétaires des universités ou encore par d'autres dotations provenant des

régions françaises, des associations caritatives, de l'industrie et de l'Europe.

Quelques chiffres

- 487 000 € : aide moyenne par projet fournie par l'ANR en 2009
- 7 000 : nombre de projets financés entre 2005 et 2009 rassemblant plus 22 000 équipes de recherche publiques et privées
- 3 milliards d'euros : montant cumulé des financements de l'ANR pour 2005-2009

Pour en savoir plus

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>

2. La recherche privée

- OSEO et le Crédit Impôt Recherche (CIR) financent la recherche privée :

OSEO est une entreprise publique qui a pour mission de financer et de soutenir les programmes d'innovation des Petites et Moyennes Entreprises, afin d'en assurer la croissance.

Un second dispositif de soutien à la Recherche et au développement des entreprises existe : le Crédit Impôt Recherche (CIR).

C'est un dispositif fiscal qui permet d'accroître la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire pour les activités de recherche et de

LE GUIDE DE LA RECHERCHE

développement.

Effectivement, les entreprises industrielles et commerciales ou agricoles effectuant des dépenses de recherche peuvent bénéficier du CIR, qui sera imputé sur l'impôt sur le revenu dû par le contribuable pour l'année durant laquelle ses dépenses de recherche ont été effectuées.

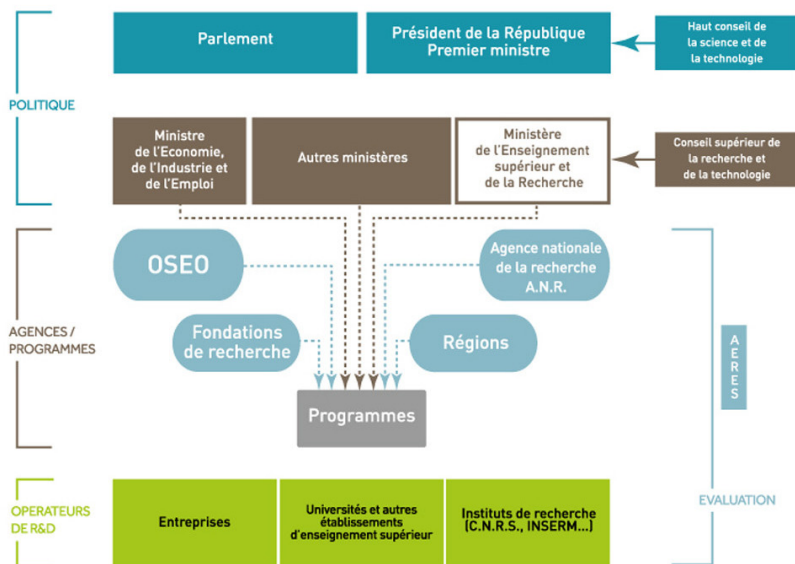
Quelques chiffres

- 25 Milliards d'euros : financement obtenu grâce aux 100 000 interventions d'OSEO en 2009.
- 41,1 milliards d'euros : dépense intérieure consacrée à la recherche et au développement en 2010.
- 2,11 % : part du PIB consacrée à la

recherche et développement en 2010.

- 25,19 milliards d'euros : budget 2011 de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- 51 % des budgets de recherche dans les écoles sont alimentés par l'État.
- 7 % des budgets de recherche sont alimentés par les collectivités locales.
- 26% des budgets de recherche sont alimentés par des contrats avec les entreprises.
- 13 % des budgets de recherche sont alimentés par l'Europe.
- 12 000 : nombre de doctorants scientifiques qui perçoivent une aide versée par le gouvernement. (sur 70 000 inscrits)

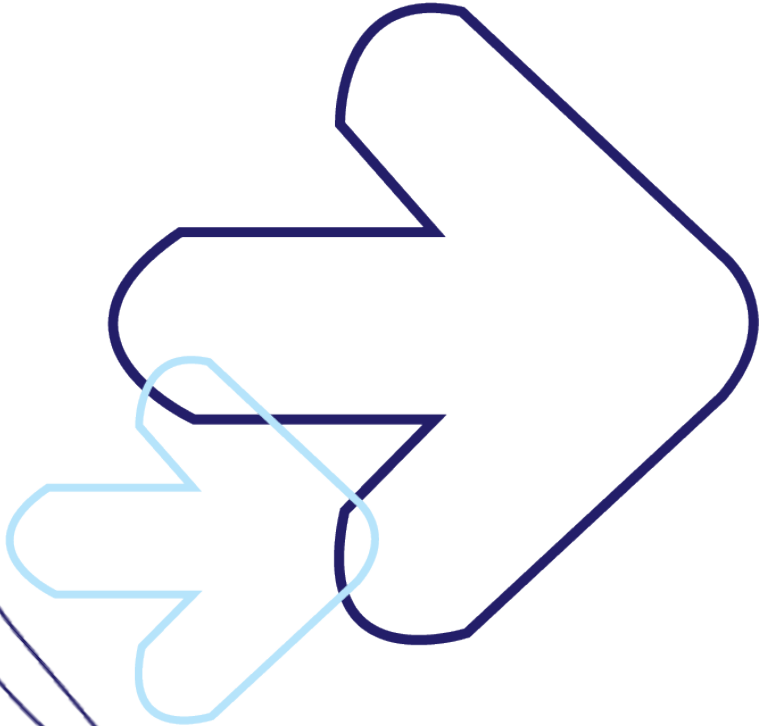
ORGANISATION DU SYSTÈME DE RECHERCHE ET D'INNOVATION



© MESR 2011



RECHERCHE ET ORTHOPHONIE



L'UNADREO : une société savante en orthophonie

L'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie est une association loi 1901 créée en 1982. Elle est officiellement référencée comme société savante par le Ministère de la Recherche depuis 2005. Elle a pour objectifs de susciter, favoriser et promouvoir la recherche spécifique en orthophonie.

La gestion de l'UNADREO est confiée à un comité directeur (composé d'une dizaine de personnes). Le président actuel de l'UNADREO est Thierry Rousseau, orthophoniste et docteur en psychologie, HDR.

Quelles sont les activités de l'UNADREO ?

Elle met en place des actions de recherche au sein des Equipes de Recherche UNADREO (ERU). Elles ont été créées par l'UNADREO pour pallier l'inexistence d'unité de recherche en orthophonie. Elles sont regroupées dans le LURCO (Laboratoire Unadreo de Recherche Clinique en Orthophonie).

Elles sont sous la responsabilité administrative d'un membre du Comité directeur et sous la responsabilité scientifique d'un orthophoniste compétent en matière de recherche ou

d'un chercheur d'une autre discipline. Elles permettent à des professionnels de mener à bien leurs propres recherches ou d'y participer en tant que chercheurs-associés. Ces ERU sont soit autonomes, soit associées à des équipes universitaires ou au CNRS. Elles n'apportent toutefois pas de moyens financiers. Il en existe actuellement quarante en France auxquelles collaborent une trentaine d'étudiants chercheurs associés dans le cadre de leur mémoire.

L'UNADREO diffuse l'information scientifique par le biais de la revue Glossa, accessible gratuitement en ligne, ainsi que par la publication d'ouvrages collectifs. Elle référence l'information scientifique orthophonique par le biais de la banque de données bibliographiques européenne qui recense environ 16 000 articles. Elle organise des colloques pour présenter les nouveautés en matière de diagnostic ou de thérapie des troubles du langage lors des Rencontres annuelles d'Orthophonie, qui se tiennent au mois de décembre à Paris. C'est par sa newsletter, son site internet, et sa présence dans la plupart des manifestations scientifiques orthophoniques qu'elle informe ses adhérents.

L'UNADREO cherche également à rapprocher cliniciens et chercheurs, notamment avec la mise en ligne de « l'annuaire de la recherche ».

Enfin, elle participe aux travaux du Comité Permanent de Liaison des Orthophonistes-Logopèdes de l'Union

Européenne (CPLOL).

Pour en savoir plus

<http://www.unadreo.org/>

Mémoire de recherche : premiers pas dans le monde de la recherche

La recherche en orthophonie commence dès le mémoire de fin d'études, nécessaire à la validation du Certificat de Capacité Orthophoniste (CCO) : l'étudiant en orthophonie met en place une démarche apparentée à la recherche. Ce mémoire est rédigé durant leurs deux dernières années d'études.

Ce mémoire, qui doit avoir un rapport direct avec l'orthophonie, se différencie d'un simple rapport de stage par le fait qu'il est le fruit d'une recherche fondée sur des données théoriques accompagnées d'une partie pratique rendant compte de l'analyse de certains critères liés à une population particulière. Il n'est donc pas un compte rendu d'une expérience passée en stage, mais fait état d'une réelle démarche de recherche à partir d'hypothèses et de données théoriques.

Le mémoire peut adopter différentes démarches :

- **L'évaluation** s'applique à des mé-

moires qui portent sur la création et/ou l'étalonnage de tests

- **La rééducation** pour ceux qui conçoivent de nouveaux outils et protocoles thérapeutiques, ou en mesurent l'efficacité

- **L'information** pour ceux qui conçoivent de nouveaux supports d'information

- **La prévention / le dépistage** pour ceux qui mettent au point une action de prévention et/ou de dépistage

- **L'analyse** pour ceux qui constatent un état des lieux des pratiques professionnelles

- **La recherche** concerne les mémoires qui postulent des hypothèses dans le but d'établir de nouvelles connaissances indépendamment d'une application immédiate, dans le cadre d'une démarche fondamentale.

Ces différentes approches des mémoires d'orthophonie répondent à de réels besoins et participent à l'enrichissement de l'évaluation et de la rééducation qui se veulent toujours plus pointues et efficaces.

1. Mémoire, pistes de méthodologie

Seul ou en binôme ?

Le mémoire peut être réalisé seul ou en binôme (parfois même en trinôme) dans la plupart des centres de formation. Il est même parfois conseillé

de l'effectuer à deux. Deux points de vue valent mieux qu'un ! Dans le cas d'un manque de motivation ou tout autre imprévu personnel, il peut être bon d'avoir quelqu'un pour nous épauler et nous aider à avancer.

Cependant, il faut veiller à choisir le bon partenaire de travail. En effet, pour mettre en place un réel travail d'équipe, il faut trouver une personne avec laquelle il est possible de s'entendre sur l'organisation du projet et qui avance plus ou moins au même rythme. L'intérêt porté au sujet de mémoire est évidemment un paramètre à prendre en compte également.

Dans certains centres de formation ce travail en binôme est impossible. De plus, certains étudiants travaillent plus efficacement seuls. Le mémoire sera alors rédigé par une seule personne.

Constitution du mémoire

Il doit comporter une partie théorique, faisant état de la littérature actuelle sur le sujet, et une partie expérimentale/pratique avec une étude de cas, de dossiers ou encore un corpus de sujets normaux ou pathologiques. La plupart du temps, elle est accompagnée de données statistiques qui doivent être rigoureusement analysées, interprétées et détaillées

Une table des matières devra précéder ces deux parties principales qui seront suivies d'une discussion ainsi que d'une conclusion. Les annexes seront glissées à la fin du mémoire.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à consulter la proposition d'Harmonisation des mémoires rédigée par l'**UNADREO**, disponible en annexe de ce document ou sur fneo.fr à la rubrique Recherche.

2. Bibliographie et recherches documentaires

Celle-ci se révèle indispensable au mémoire, il est alors primordial que toute référence utilisée et citée dans le mémoire apparaisse dans la bibliographie. Elle sera d'autant plus riche si les références nationales sont complétées par des références internationales.

La bibliographie doit suivre rigoureusement la norme de présentation imposée (par ordre alphabétique d'auteurs, avec numéro d'ordre...).

3. Outils à la recherche documentaire

La recherche documentaire est indispensable à la rédaction du mémoire, tant au niveau des connaissances apportées que pour l'élaboration d'un protocole de recherche. Il ne faut pourtant pas oublier qu'elle est aussi un moyen de maintenir ses connaissances à jour, une fois professionnel, et qu'elle permet une interrogation, ainsi qu'une

remise en question et une amélioration du travail effectué au quotidien.

Avoir de bons outils de recherche bibliographique et savoir les utiliser est alors primordial pour ne pas perdre son temps.

Voici quelques pistes qui peuvent être utiles pour débiter une stratégie de recherche :

- Pour pouvoir définir correctement les termes du sujet de la recherche, en français et en anglais, afin d'élargir ses recherches, voici quelques sites à consulter :
 - <http://granddictionnaire.com>
 - <http://termsscience.fr>
 - <http://bdsp.ehesp.fr> (qui est la Banque de Données en Santé Publique)
 - Le MeSH : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/mesh> ou version française <http://mesh.inserm.fr/mesh/> (c'est l'index des articles apparus dans Pubmed, voir ci-après, qui est un grand dictionnaire médical anglophone)
Attention au « Bruit documentaire » : lorsque vous avez trop de résultats ! Il faudra alors affiner vos termes et préciser votre recherche.
- Il peut s'avérer intéressant de consulter le Catalogue et Index des Sites Médicaux Francophones, le CISMef :
<http://www.chu-rouen.fr/cismef/>
(Vous pourrez également y trouver

des cours en ligne)

- S'intéresser aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur le sujet (ou partie) du mémoire peut aussi faire avancer les pistes de réflexions :
<http://www.has-sante.fr/>

Attention à la fiabilité et certification des sites internet que vous consultez ! En effet, il ne faut pas oublier de jeter un regard critique sur les trouvailles faites sur le net. Pour cela, nous devons nous interroger sur sa fiabilité, c'est-à-dire chercher les sources d'informations et les vérifier, voir si elles sont toujours d'actualité. Nous devons aussi porter attention à l'objectivité du site ou de l'article : conflits d'intérêt ? ghostwriting ? sources de financements ? Il faut également s'interroger sur son niveau et sa pertinence : recherche clinique pointue ? vulgarisation ?

Afin d'aider les utilisateurs dans cette démarche, la Haute Autorité de Santé (HAS) a mis en place une certification des sites internet médicaux français qui répondent à certains critères : transparence des financements, indication de la qualification des rédacteurs, adresse de contact fournie... Ainsi, les sites internet qui ont fait la démarche de certification auprès de la HAS, et qui ont obtenu cette certification, comportent le sigle HON (Health On the Net). Ce sigle se trouve souvent en bas de la page d'accueil.

LE GUIDE DE LA RECHERCHE

L'absence du sigle n'est pas forcément négative. Si la démarche auprès de la HAS n'a pas été faite, le site n'aura pas la certification, tout en étant parfaitement fiable et sérieux.

Pour en savoir plus

www.hon.ch/

- De manière plus générale, il est conseillé d'utiliser, comme outils de recherche :
 - des Catalogues pour rechercher des monographies, livres, thèses, mémoires, encyclopédies, dictionnaires...
 - des Bases de données pour la recherche d'articles de périodiques : *EM-Premium, banque de données de l'UNADREO, base Saphir, SantéPsy, PsycINFO, Science Direct, Web of Science ou encore PubMed*
 - des Moteurs de recherche pour les sites internet.

Vous pourrez consulter les catalogues et bases de données de bibliothèques gratuitement sur le site de votre université.

- Le prêt de documents entre bibliothèques
Il est tout à fait possible, grâce au SUDOC (catalogue du Système Universitaire de Documentation) d'emprunter un document qui se trouve dans une bibliothèque

universitaire qui n'est pas la vôtre. Cela vous coûtera 6 € par ouvrage ou 3 € par article (50 pages maximum), pour des photocopies que vous devrez venir retirer dans votre bibliothèque.

Rendez-vous à cette adresse :

<http://www.sudoc.abes.fr>

Zoom sur

La base nationale des mémoires d'orthophonie

Elle se trouve à Nancy. Tous les mémoires de France y sont répertoriés chaque année et sont empruntables grâce aux prêts entre bibliothèques.

Rendez-vous sur :

<http://scd.uhp-nancy.fr/>

De plus, un portail français des mémoires électroniques en orthophonie (« mémophonie ») a récemment vu le jour. Il est enrichi petit à petit chaque année.

Vous pourrez le retrouver ici :

<http://urls.fr/mmophonie>

Si, malgré tout, vous avez encore des questions, ou si vous avez une demande particulière à propos d'un document difficile à trouver par exemple, sachez que vous pouvez poser votre question à un bibliothécaire en ligne qui vous répondra sous 72h : www.ruedesfacs.fr/

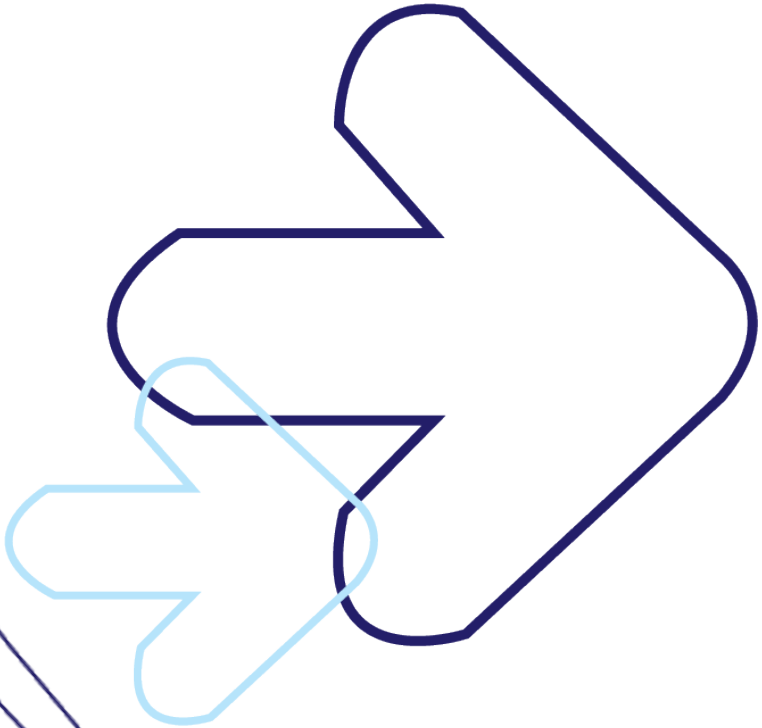
4. Études statistiques et mémoire

La qualité du mémoire d'orthophonie sera dépendante de la rigueur avec laquelle l'étude statistique de la partie pratique aura été effectuée. Les résultats de celle-ci seront déterminants dans la confirmation, ou infirmation, des hypothèses formulées précédemment. C'est pourquoi nous vous conseillons fortement, si vous avez besoin, d'aller consulter le guide pratique pour l'analyse d'épreuves ou de tests, qui est illustré d'exemples avec le logiciel Hector.

Ce guide, qui a été rédigé par Alain Dubus, est téléchargeable sur fneo.fr dans la rubrique « recherche ».



EN CONCLUSION



Orthophoniste ET chercheur : une utopie ?

A l'heure actuelle, une personne possédant le Certificat de Capacités Orthophoniste n'est pas un chercheur. Le diplôme actuel ne permet pas de devenir doctorant après des études d'orthophonie seules, il n'existe pas de section CNU en orthophonie, un orthophoniste ne peut être Maître de Conférence ou Professeur d'Université. Mais, il existe des orthophonistes-chercheurs, ayant un parcours universitaire en parallèle, leur permettant l'accès aux écoles doctorales. Aujourd'hui, de nombreux étudiants s'intéressent à la poursuite de leurs études après leur cursus en orthophonie, soucieux de faire avancer la recherche dans leur domaine.

Permettre à nos étudiants d'accéder à la recherche en orthophonie c'est :

- Confirmer et renforcer les connaissances actuelles
- Mettre à jour les pratiques et les améliorer
- Produire des savoirs fiables
- Développer le dépistage et la prévention pour améliorer les prises en charge futures toujours plus précoces et élargir le champ de compétence des orthophonistes
- Améliorer la qualité des soins en palliant certains manques d'outils

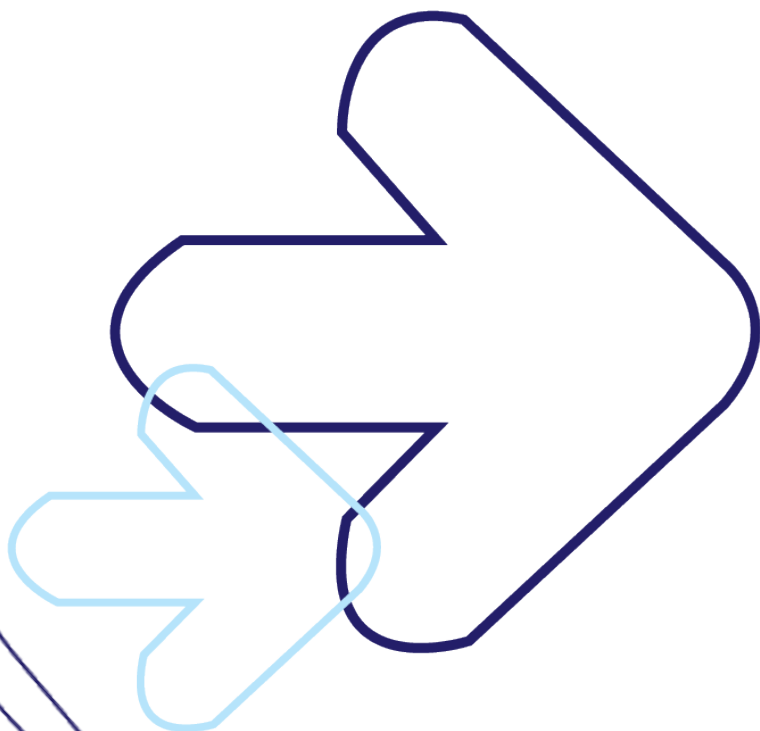
d'évaluation et/ou de rééducation

- Communiquer les résultats de ces recherches afin d'enrichir la sphère de l'orthophonie

La recherche est un moyen de faire évoluer le métier d'orthophoniste, qui gagnera toujours plus en légitimité et en crédit, mais c'est avant tout un moyen d'améliorer la qualité des soins prodigués.

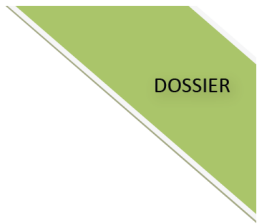
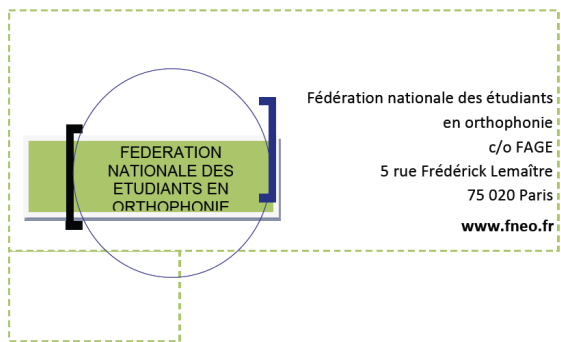


ANNEXES





GUIDE DE POURSUITE DES ETUDES



GUIDE DES POURSUITES D'ÉTUDES à l'usage des étudiants diplômés avant la réforme

Introduction

Depuis une dizaine d'années déjà, la FNEO travaille avec énergie sur la réforme de nos études, qui verra le cursus d'orthophonie entrer dans le « moule » européen du système LMD (Licence, Master, Doctorat).

Licence ou master, rien n'est encore fixé pour le grade de notre futur diplôme, mais une certitude demeure, ce grade ne sera pas rétro-actif, ce qui signifie que tous les étudiants diplômés avant cette réforme n'auront en poche qu'un... bac +2, en dépit de leurs quatre années d'études bien remplies !

En considérant le cas heureux où les nouvelles promotions sortiraient avec un grade master (bac +5), beaucoup d'entre vous s'interrogent actuellement sur les conséquences de ce nivellement des diplômes entre les « anciens » et les « nouveaux ». Tout d'abord, ne cédon pas à l'inquiétude : il serait absurde en effet que les patients différencient les deux catégories pré-citées, de surcroît dans un contexte de pénurie des soins.

Si en libéral, aucune répercussion n'est pressentie, pour les orthophonistes salariés, la convention avec l'employeur dépend du niveau d'études, et il est possible que la réforme permette une revalorisation salariale non accessible aux « anciens ».

Compétences, reconnaissance, rémunération, accès à la recherche et à l'enseignement : comment faire pour nous, diplômés "d'avant" ? Voici quelques pistes de réponses à approfondir.

I Chemins de traverse vers les masters

Bien que notre diplôme ne soit reconnu qu'au niveau bac+2, il est tout de même possible d'intégrer certaines formations en M1 et d'ainsi obtenir un master en deux ans seulement après l'obtention du CCO. Attention, ces passerelles sont peu nombreuses et les places se font rares !

Zoom sur : *Master Sciences du Langage option Recherche en sciences du langage, université de Provence Aix-Marseille I*

Le principe de cette spécialité est de connaître d'une part des éléments fondamentaux théoriques et empiriques en sciences du langage (structure des langues, éléments de dysfonctionnement, théories linguistiques) et d'autre part, des éléments fondamentaux de la démarche scientifique afin de permettre à l'étudiant de s'inscrire en thèse.

L'admission en M1 est automatique pour les étudiants titulaires d'une licence de Sciences du langage, Lettres Modernes, Lettres Classiques, ainsi que pour les titulaires du certificat de capacité d'orthophoniste.

À l'issue du M1 en revanche, le passage en M2 est réservé aux meilleurs dossiers, qui ont obtenu l'avis favorable d'un directeur de recherche. Même si un étudiant obtient la moyenne en M1, il n'est pas nécessairement admis dans l'année supérieure.

S'il le souhaite, pour poursuivre ses études en thèse, l'étudiant doit avoir obtenu la mention Bien à son mémoire de M2. Selon l'avis de son directeur de recherche, il pourra éventuellement bénéficier d'une allocation de recherche pour son doctorat.

Plus d'informations sur <http://gsite.univ-provence.fr/>

Zoom sur : *Master DIAPASON Fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers (FL&DL), université Paris Ouest Nanterre La Défense*

Le master DIAPASON a pour objectifs de valoriser les compétences en linguistique dans le secteur du handicap langagier, ainsi que de mettre en place des dispositifs de prévention, de dépistage, de diagnostic et de réhabilitation langagière dans une perspective essentiellement développementale.

Il s'appuie sur des pôles scientifiques de haut niveau dans le domaine de l'acquisition et des pathologies du langage, utilisables en recherche appliquée et dans le domaine de la remédiation.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Le master FL&DL débouche en M2 sur un Master Professionnel ou un Master Recherche, avec dans les deux cas un stage, qui peut être un stage en entreprise, en institution ou en laboratoire, et sera effectué soit toute l'année en alternance à raison d'une ou deux journées par semaine, soit d'Avril à Juin (ce stage est de 140 heures pour le Master Recherche, et de 420 heures pour le Master Professionnel).

Partenaires :

- L'INSHEA, Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés <http://www.inshea.fr>

- L'ISEG, Institut Supérieur Européen de Gestion (école de commerce). <http://www.iseg.fr>

- Le laboratoire MoDyCo (Modèles, Dynamiques, Corpus), UMR7114, CNRS/Université Paris Ouest Nanterre La Défense <http://www.modyco.fr/>

- Le département de Sciences du Langage, UFR LLPhi (Littératures, Langages, Philosophie), Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Pour les étudiants en orthophonie, deux cas de figure :

- si vous êtes en 4ème année d'orthophonie : vous vous inscrivez en M1 à taux réduit pour suivre deux enseignements du master; la validation de ces enseignements vous permettra d'intégrer le M2 directement l'année suivante

- si vous avez votre certificat de capacité d'orthophoniste : vous pouvez rentrer directement en M2 en suivant en plus du cursus normal de M2 deux UE de rattrapage (une par semestre)

La formation s'étale du mercredi au samedi avec regroupement possible le vendredi et samedi afin de permettre à ceux qui travaillent par ailleurs ou qui ont choisi de faire leur stage en alternance de pouvoir s'organiser.

Si la plupart des enseignements ont lieu à Nanterre et à Paris, certains sont offerts à distance pour le M2 (anglais, bilinguisme, émotions, modèles linguistiques et psycholinguistiques).

Le M2 peut déboucher sur un doctorat, et pour ceux qui voudraient intégrer un organisme de recherche dans le domaine de la cognition et de la psycholinguistique, il est possible de préparer par la suite les concours de l'INSERM, du CNRS, de la fonction publique.

Plus d'informations sur www.u-paris10.fr/masterfldl

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Zoom sur : *Master Sciences et Technologies mention RIM, Rééducation et Ingénierie Médicale , université Pierre et Marie Curie (Paris 6)*

L'UPMC couvre 3 spécialités en M1 : Rééducation, Réadaptation, Réhabilitation (3R), Ingénierie Médicale (IM), et Education Thérapeutique.

Le parcours 3R ouvre à deux spécialités en M2 : Recherche Clinique et Didactique professionnelle.

Deux autres spécialités ouvriront à la rentrée 2011 : Approche multidisciplinaire du Handicap Neurologique chez l'Adulte, et Expertise en Gériatrie.

Le master RIM a pour objectifs de :

Former les paramédicaux, les médecins et les professionnels souhaitant développer leur activité dans le domaine de la santé aux métiers de la recherche et de l'innovation, du développement et de la transmission des connaissances, et la coordination des parcours de soin.

Faire converger les disciplines médicales et les sciences de l'ingénieur pour donner aux étudiants une double culture qui permette le développement des technologies médicales du futur.

Le M1, spécialité 3R, est accessible sur dossier aux titulaires du Certificat de Capacité d'Orthophonie.

Ce parcours s'adresse en priorité aux professionnels de santé qui se dirigent vers les métiers du développement, de l'expertise, du conseil, de l'encadrement et de la recherche appliquée, dans les champs de la rééducation, la réadaptation, et la réhabilitation, avec une volonté de rapprochement des disciplines scientifiques fondamentales et cliniques.

L'enseignement se compose de disciplines aussi diverses que neurosciences, physiopathologie, anglais scientifique, biomécanique... ainsi que d'un stage d'insertion transdisciplinaire d'une durée de quatre semaines.

Compte tenu du volume horaire et du travail demandé, il est difficilement compatible avec une activité professionnelle à temps plein.

La campagne d'inscriptions ouvre en avril, et les dossiers sont à retourner avant juillet.

Plus d'informations sur www.upmc.fr

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Zoom sur : *Master Audiologie et Troubles du Langage, université Montpellier 1*

Ce master répond à un besoin de santé publique pour une prise en charge multidisciplinaire du malentendant. Le développement et la sophistication des technologies permettant la réhabilitation de l'audition (aide auditive numérique, implant d'oreille moyenne, implant cochléaire) et la spécificité de la population malentendante (enfant, sujet âgé) nécessitent la création d'une formation universitaire complémentaire professionnalisante.

Il offre aux médecins ou internes en médecine, audioprothésistes et orthophonistes diplômés d'Etat, une formation approfondie dans les domaines de l'audiologie de l'enfant et de la personne âgée, des prothèses implantables, des explorations fonctionnelles et de la prise en charge des acouphènes.

Le M1 comporte la validation des épreuves écrites, orales et pratiques, et d'un stage long dans une entreprise, un laboratoire de recherche ou un établissement hospitalier public ou privé en France ou à l'étranger.

Plus d'informations sur <http://arema.um1.free.fr/index.htm>

Attention !

La liste des masters présentés ici n'est pas exhaustive ; d'autres passerelles existent probablement, accessibles avec un bon dossier et un projet d'études solide. Si vous avez repéré un M1 qui vous tente, n'hésitez pas à envoyer votre dossier, même si le site internet stipule qu'il n'est accessible qu'aux détenteurs de certaines licences ; vous pourriez avoir de bonnes surprises.

N'oubliez pas non plus de mettre en avant vos acquis antérieurs ! Ceux d'entre vous qui ont obtenu une L3 voire un M1 (en sciences du langage, lettres, psychologie, sciences de l'éducation, biologie...) avant de suivre leurs études d'orthophonie peuvent bien sûr, s'ils le souhaitent, reprendre leur cursus jusqu'à validation du M2.

En aucun cas l'obtention d'un master n'aura d'impact en termes de rémunération, puisqu'il ne s'agit pas d'un master d'orthophonie. Mais, outre l'enrichissement professionnel qu'il implique et un accès à la recherche certain, il peut constituer un élément probant dans un dossier de VAE.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

II – La VAE, une option prometteuse

La VAE (validation des acquis de l'expérience) est une démarche qui permet de faire reconnaître son expérience professionnelle par un diplôme. Actuellement, elle n'est pas encore accessible pour toutes les professions de santé. Mais il est possible qu'après la réforme, qu'ils soient libéraux ou salariés, tous les orthophonistes puissent faire valider leurs acquis, à condition d'attester au minimum de trois ans d'expérience professionnelle. Cette procédure pourrait permettre aux orthophonistes diplômés avant la réforme d'obtenir le même grade que les nouveaux (si néanmoins ceux-ci sont dotés d'un bac +5), moyennant un parcours du combattant administratif !

Mode d'emploi

Le candidat à la VAE doit justifier, outre de trois ans d'expérience professionnelle, tout ou partie des connaissances et des compétences exigées pour l'obtention du diplôme visé (en l'occurrence, le master d'orthophonie s'il est créé), répertoriées par le référentiel compétences du diplôme.

La démarche demande du temps, du travail... et de l'argent !

Étape 1

Monter un dossier rassemblant tous les documents prouvant les expériences acquises et leur durée, à destination de l'organisme certificateur (en l'occurrence, ce serait l'université habilitée à délivrer le master d'orthophonie).

Étape 2

La demande de validation est soumise à un jury, composé des représentants qualifiés, enseignants, employeurs, et salariés de la profession que le diplôme recherché permet d'exercer.

Il recherchera dans votre dossier tous les éléments permettant d'affirmer que vous possédez les compétences requises pour exercer la profession et obtenir le diplôme. Il complétera son information par l'entretien.

À l'issue de cet entretien, le jury décide :

- soit de délivrer directement le diplôme au candidat, s'il estime que celui-ci possède toutes les compétences nécessaires. C'est la solution idéale, mais elle n'est pas systématique.
- soit de n'accorder qu'une validation partielle, s'il estime que certaines compétences ne sont pas présentées par le candidat, ou que son expérience est insuffisante, ou ne couvre pas l'ensemble du champ d'intervention habituel des détenteurs du diplôme.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Étape 3

Dans ce dernier cas, le jury définit les prestations nécessaires pour acquérir la totalité de la certification visée : il peut s'agir d'un mémoire, d'heures de stages, d'une formation complémentaire... Ces acquisitions doivent être effectuées dans les cinq ans qui suivent la décision du jury.

Attention !

On ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le même diplôme.

À savoir

Les salariés qui postulent pour une VAE ont droit à un congé de 24 heures, consécutives ou non (par exemple trois fois huit heures) pour préparer leur dossier et passer l'entretien avec le jury.

Il faut donc retenir que la VAE, si elle n'accorde pas toujours le diplôme directement à l'issue de l'entretien avec le jury, peut permettre d'y accéder après une formation plus courte que la normale.

III – Pour se spécialiser : le diplôme universitaire

Un diplôme universitaire (DU) est, en France, un diplôme d'université, contrairement à la licence, au master et au doctorat, qui sont des diplômes nationaux, reconnus par l'Etat. Chaque université propose donc ses DU spécifiques, ou ses DIU (diplôme inter-universitaire) en partenariat avec d'autres universités. Ces diplômes sont gérés localement, ce qui signifie que les universités sont libres d'en fixer les frais de scolarité. Ils correspondent à un domaine professionnel restreint, et beaucoup peuvent intéresser les orthophonistes !

En pratique : La sélection se fait généralement sur dossier et entretien. Les DU sont aménagés de manière à ce que l'étudiant puisse mener de front son activité professionnelle et ses études. Ils durent 1 ou 2 ans, avec un volume horaire de 120 heures en moyenne, souvent organisées en séminaires espacés dans l'année. Les connaissances sont validées par l'assiduité aux cours, et/ou des examens terminaux, un mémoire ou encore des heures de stage.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Les DU accessibles aux orthos sont recensés dans le Guide des Études de la FNEO ; si vous n'arrivez pas à remettre la main sur cette bible, voici une petite piquère de rappel :

Audiologie : Bordeaux, Caen, Lyon, Paris

Autisme : Lyon, Tours

Bégaiement : Paris

Communication et langage chez l'enfant : Paris

Évaluation dans le domaine de la santé : Strasbourg

Gériatrie/Alzheimer : Lyon, Nice, Paris, Poitiers, Reims

Neuropsychologie : Angers, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Paris

Pathologies de l'oralité : Bordeaux

Pathologies du langage oral et écrit : Lyon

Psychopathologie enfant/adolescent : Lyon, Paris, Toulouse

Réadaptation paramédicale : Paris

Thérapie par le jeu : Lyon

Trisomie : Lyon

Troubles d'apprentissage : Toulouse

Voix Parole Déglutition : Bordeaux, Toulouse

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com

Zoom sur : *Diplôme d'université Bégaiements et troubles de la fluence de la parole, Université Paris 6*

Ce diplôme d'université propose un enseignement approfondi concernant les différents troubles de la fluence de la parole (bégaiements, bredouillements...), articulant perspectives théoriques, approches cliniques et pratiques thérapeutiques. Son objectif est de répondre à la demande des professionnels souvent démunis face à la prise en charge de ces pathologies particulièrement complexes.

Organisation : 120 heures réparties sur 2 ans, avec 5 modules de deux jours (jeudi et vendredi) par année. Chaque module inclut un enseignement théorique et pratique, des études de cas, des ateliers pratiques et des supervisions de cas avec une utilisation extensive de documents vidéo.

La validation des connaissances se fait par un contrôle strict de l'assiduité, des études de cas, un mémoire de fin d'étude avec présentation.

Attention !

Le DU ne rentre pas dans le système LMD, il ne donne droit à aucune reconnaissance, passerelle ou rémunération en plus du CCO. Mais, outre le fait qu'il peut venir enrichir un dossier de VAE, c'est un excellent moyen de compléter et d'approfondir ses compétences, et de se sentir mieux armé face à une pathologie donnée, ce qui est bien l'essentiel au vu de la prise en charge de nos patients.

Contacts : Albane Peaudecerf – Présidente – presidente.fneo@gmail.com
Charlotte Wagenaar – Vice Présidente en charge de la recherche – vp.recherche.fneo@gmail.com



HARMONISATION DES MEMOIRES D'APRES L'UNADREO

Mémoire en vue de l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste

(Propositions de l'Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie pour une harmonisation du contenu et de la forme des mémoires)

I -Processus/ étapes/ déroulement

1. questionnement initial

Il est issu de l'observation clinique, de lectures, de rencontres, d'échanges, etc., et concerne une thématique donnée.

2. recherche bibliographique

Elle consiste à situer l'état des connaissances actuelles sur la thématique (différentes approches conceptuelles).

3. élaboration de la problématique

Elle consiste à transformer la question de départ en un questionnement scientifique destiné à :

- faire surgir des questions,
- indiquer des besoins et/ou des phénomènes nouveaux.

4. formulation d'hypothèse(s)

Elle(s) consiste(nt) à transformer le questionnement en une affirmation à valider ou invalider lors de l'expérimentation.

5. méthodologie

Elle consiste à mettre en oeuvre une procédure destinée à confronter la ou les hypothèses théoriques au terrain.

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

Elle nécessite de présenter la population, le matériel d'investigation, et la procédure d'analyse.

Ces procédures sont différentes s'il s'agit d'études de groupes (constitution de normes dans différentes tranches d'âge ou suivant d'autres variables individuelles, comparaison d'un groupe de sujets pathologiques avec groupe de sujets sains, comparaison de plusieurs groupes pathologiques) ou d'études de cas uniques, voire de cas uniques multiples. Elles diffèrent également selon que la problématique se situe au niveau de l'évaluation ou au niveau de la thérapie.

5.1. population

- choix de critères d'inclusion et d'exclusion
- détermination de variables liées à la population (âge, sexe, niveau socio-culturel, ...)
- études de cas ou de groupes (constitution des groupes en fonction de variables maîtrisées et/ou à étudier)

5.2. matériel

- observations (divers supports : audio, vidéo, etc.)
- outils d'évaluation (tests)
- enquêtes (questionnaire, audit)
- En cas d'études de cas : possibilité d'étude de sujet unique ou d'étude de cas multiples : présentation pour chaque individu de l'anamnèse, du dossier clinique ou médical ..., des éventuels critères de regroupement.

5.3. recueil et construction des données

- choix des techniques de mesure : qualitative (conduite) ou quantitative (scores, temps, erreurs)
- critères de succès : atteinte d'un seuil, pourcentage, inclusion dans une population orthonormée, etc.

5.4. méthode d'analyse des données

- analyse descriptive
 - analyse statistique
6. présentation et analyse des résultats
- présentation des résultats regroupés suivant les hypothèses posées.
7. discussion des résultats
- comparaison des résultats obtenus entre eux
 - confrontation aux données de la littérature
 - validation ou invalidation de ou des hypothèse(s)

II. Rédaction du mémoire

1. Règles de l'écriture scientifique
 - lisibilité
 - faire des phrases courtes
 - nommer en premier l'objet ou le fait principal
 - choisir le temps
 - varier les enchaînements
 - concision
 - clarté, précision, simplicité

1.1. La lisibilité : être lisible pour être lu
deux facteurs de lisibilité :

- 1) vocabulaire
- 2) structure et longueur de la phrase

1.2. Phrases courtes et bien construites

- Limiter à environ 20 mots par phrase
- Rompre la monotonie (utilisation de l'apposition par ex. : «*Le patient, rassuré, accepte volontiers l'examen*»

1.3. Faire ressortir l'objet ou le fait principal

- Le mot le plus signifiant doit être placé en début de phrase (effet de primauté) : *Le contexte dans lequel se révèle le trouble...*
- Le dernier mot est également important (effet de récence) : *Nous en connaissons tous de ces enfants qualifiés de cancrés et qui étaient de vrais dyslexiques.*

1.4. Choisir le temps de conjugaison

- une **évidence** (dans l'introduction ou dans la discussion) s'écrit au présent
- le **nouveau travail de l'auteur** est décrit à l'imparfait ou au passé composé

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

- **les travaux des autres auteurs** sont cités au présent, ou plus rarement au passé composé
- **les recommandations** sont toujours sous forme impérative (présent)

1.5. Varier les enchaînements

- varier les mots permettant de relier les phrases entre elles en choisissant une liaison appropriée : *mais, ou, et, donc, or, ni, car, au contraire, en revanche, à l'opposé, cependant, néanmoins, ...*
- éviter les mots passe-partout : *on, au total, d'où, il s'ensuit, cela, peut-être, on pense que, il semble que, j'ai l'impression que, il est significatif, inutile d'ajouter, double alternative, dans le cadre de, ...*

1.6. Etre concis

- l'écrit scientifique n'est pas un roman
- utiliser toujours le même terme pour référer au même objet
- il doit être condensé, sans mots imprécis ou inutiles

1.7. Clarté, précision, simplicité

- donner des chiffres pour parler de quantités
- préférer les mots concrets et les mots spécialisés, éviter ceux dont la précision et le sens initial ont été dévoyés, exemple : *significatif* employé en dehors de tout contexte statistique
- pas ou peu de phrases passives et négatives

2. Ordre des chapitres

- Introduction
- Assises théoriques
- Problématique
- Hypothèse(s)
- Méthodologie
- Analyse des résultats
- Discussion
- Conclusion

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

2.1. Introduction

- donner au lecteur une idée claire et concise de la thématique abordée
- annoncer le déroulement de la recherche
- se rédige à la fin

2.2. Assises théoriques

- limiter à la thématique et à la problématique
- nécessité de références récentes et variées (exhaustivité des approches, limiter à la littérature scientifique)

2.3. Problématique

- articuler avec les assises théoriques
- transformer la question de départ en un questionnement scientifique destiné à :
 - faire surgir des questions
 - indiquer des besoins et/ou des phénomènes nouveaux

2.4. Hypothèses

- affirmations que la méthodologie devra permettre d'infirmer ou de confirmer

2.5. Méthodologie

- but : faire connaître tous les détails possibles du travail pour permettre la reproduction, l'approbation ou la critique par d'autres
- principe : décrire dans un ordre logique et/ou chronologique l'expérimentation ou l'enquête entreprise
- population
- moyens
- recueil et construction des données

2.5.1. Matériel

- définir la ou les variables
- décrire la population étudiée : âge, sexe, niveau socio-culturel, lieu de vie, etc...

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

- il est souvent nécessaire de prévoir des groupes pour maîtriser certaines variables et des groupes témoins

2.5.2. Méthodes

- décrire en détails les interventions chronologiques et logiques (*observations, techniques, méthodes thérapeutiques, appareillages, outils, protocoles d'examen, tests,...*)
- informer sur les méthodes utilisées pour évaluer les résultats (*techniques de mesure, critères de succès*)
- utiliser éventuellement schémas, photos, voire vidéos

2.6. Résultats

- classer les résultats dans chacun des groupes annoncés
- vérifier que chacun des groupes ne comporte qu'une seule variable discriminante
- ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'établir une relation bien définie entre les variables étudiées
- éviter l'énumération des résultats, les grouper par séries, faire des moyennes et les traiter dans le cadre des statistiques descriptives
- tester la présentation des résultats auprès de collègues
- indiquer les techniques choisies pour faire calculs et comparaisons, analyse et traitement statistique des résultats
- comparer, entre eux, les résultats obtenus dans les différents groupes

2.6.1. Mettre en tableaux et en graphiques :

- ordonner les chiffres dans des classes différentes
- les disposer dans des tableaux
- préférer un histogramme
- titre, légende, unités de mesure

2.6.2. Traiter statistiquement :

- les statistiques descriptives (population, moyenne, médiane, écart-type,...)
- les statistiques inférentielles (test du X^2 ,...)

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

2.7. Discussion

- comparer ces résultats avec ceux déjà publiés dans la littérature
- valider ou invalider l'hypothèse de travail
- ne pas reprendre in extenso mais reformuler les propos antérieurs
- présenter une interprétation personnelle des résultats
- indiquer les limites et les perspectives de la recherche

2.8. Conclusion

- précise, concise
- reprend quelques éléments de l'introduction et répond aux interrogations qui s'y trouvent
- peut proposer de nouvelles pistes de recherche, des applications pratiques,...
- peut ne pas être individualisée de la discussion

3. Les clés du texte

- nom des auteurs
- titre
- résumé
- mots-clés

3.1. Le titre

- une centaine de signes
- doit refléter précisément le contenu du travail

3.2. Le résumé

- triple fonction : appel, information, documentation
- doit décrire l'hypothèse de travail, exposer la méthodologie, indiquer les résultats les plus significatifs, comparer les résultats à l'hypothèse
- écrit sans alinéa, en un seul paragraphe, sans figure ni tableau
- 250 mots environ, doit être traduit en anglais

3.3. Les mots-clés

- indispensables pour les références documentaires
- entre 5 et 7, classés par ordre de pertinence
- doivent permettre de décrire le travail (descripteurs)
- de préférence issus de thésaurus de mots-clefs : MeSH (Medical Subjects Heading), Index Medicus,...
- traduits en anglais

4. Les références bibliographiques

- de préférence récentes
- penser à utiliser les revues de littérature scientifique
- en aucun cas cours, émissions télévisuelles, sites internet ne constituent des références recevables
- tout auteur cité dans le mémoire doit être référencé en bibliographie et inversement

4. 1. Les références bibliographiques (A.P.A.) : article

- Nom de l'auteur suivi de l'initiale de son prénom. S'il y a plusieurs auteurs, n'en citer que 2 ou 3 et faire suivre de «et coll.» ou « al »
- Année de publication entre parenthèses (ou « accepté » si en cours de publication ou « soumis » s'il n'a pas encore été accepté)
- Titre de l'article
- *Le nom de la revue (éventuellement abrégé)*
- *Tome*
- *Numéro du volume*
- Première et dernière page de l'article

exemple :

Rufini, J., Pont-Moser, C., Gaillard, M. (1998). Vieillesse, démence : soigner malgré l'exclusion et les regards mortifères. *Revue française de psychiatrie et de psychologie médicale*, 20, 43-45.

4. 2. Les références bibliographiques : ouvrage

- Nom de l'auteur (ou des auteurs ou et «col.») et initiale du prénom
- Année de publication entre parenthèses
- *Titre en gras ou italique*
- Numéro de l'édition (si plusieurs)
- Nom de la ville
- Nom de l'éditeur
- Si thèse ou mémoire : titre suivi de «Thèse de l'Université de...»

exemples:

Maisondieu, J. (1989). *Le crépuscule de la raison*. Paris : Centurion.

Silvie, B. (2003). *Comparaison de situations de communication chez deux sujets déments*. Mémoire pour l'obtention du DESS psychologie gériatrique normale et pathologique de l'Université d'Angers.

4.3. Les références bibliographiques : références de chapitre

exemple :

Rousseau, T. (1998). Prise en charge cognitivo-comportementale des troubles de la communication dans la DTA. In M.C., Gely-Nargeot, K., Ritchie, J., Touchon, (Eds.), *Actualités sur la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés* (pp. 567-572). Marseille : Solal.

4.4. les références bibliographiques : dans le texte

exemple :

HARVARD

- Appelant (texte) : Nom (date) *Dupont* (1998)
- Appelé (liste) : Nom (alphabet)

5. Annexes

- doivent y figurer tous les éléments nécessaires à la reproduction de l'expérimentation et à la vérification des résultats, les éventuels documents utilisés au cours de l'expérimentation (modèle(s) de courrier, de consentements, ...)
- ne doivent pas représenter plus du ¼ du mémoire

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

6. Modèle de présentation

- couverture
- page blanche
- 2ème de couverture
- remerciements
- sommaire paginé
- introduction
- Assises théoriques
- Problématique
- Hypothèse(s)
- Méthodologie
- Analyse des résultats
- Discussion
- Conclusion
- table des matières
- bibliographie
- glossaire(facultatif)
- annexes
- 4ème de couverture (résumé, mots-clés, nombre de pages total, nombre de références bibliographiques)

Couverture :

- nom de l'université
- nom du centre de formation
- « mémoire présenté en vue de l'obtention du CCO »
- titre du mémoire
- année universitaire
- nom et prénom de l'étudiant
- nom et prénom du directeur de mémoire ès qualités

Mise en page :

- police uniforme: Time 12
- interligne : 1,5
- justifié

Groupe de travail UNADREO harmonisation des mémoires d'orthophonie

- autres : à voir localement
- citations en italiques et entre guillemets
- pas de recto-verso
- pagination

III. La soutenance

1. Comment dire

- respecter le temps de parole
- pas d'improvisation mais de la spontanéité
- utiliser un support visuel
- de la concision
- parler pour être entendu
- maîtriser l'usage du matériel (micro, transparents, diapos, vidéo,...)

2. Les supports visuels

- bonnes conditions de projection
- limiter le nombre et le volume des tableaux

3. Les diapositives de texte

- limiter le contenu (20 mots, 5 à 6 lignes)
- formules concises
- accroche journalistique



Contacts:

Mélody Devillard - Présidente - presidente.fneo@gmail.com

Corinne Vantomme - VP communication - vp.communication.fneo@gmail.com